

Gatineau, le 7 décembre 2022

PAR COURRIEL :

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information

[REDACTED]

La présente lettre fait suite à votre demande d'accès reçue le 28 novembre 2022.

Nous avons procédé à l'examen de celle-ci et voici les éléments de réponse pertinents

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir les documents suivants :

- 1. Nombre d'interventions pour une situation de violence/intimidation à l'école en indiquant la nature des événements déclarés :**
 - Intimidation;
 - Violence physique;
 - Violence verbale;
 - Violence écrite;
 - Violence virtuelle;
 - Harcèlement (physique, sexuel, etc.);
 - Violence armée;
 - Autre.

Veillez nous fournir l'information par année scolaire, pour les 5 dernières années scolaires.

Veillez consulter les documents en annexe, tirés des rapports annuels 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées, publiés sur le site du CSSCV.

2. Nombre d'intervention des forces policières dans l'école pour une situation de violence à l'école en indiquant la nature des événements déclarés :

- ☐ Intimidation;
- ☐ Violence physique;
- ☐ Violence verbale;
- ☐ Violence écrite;
- ☐ Violence virtuelle;
- ☐ Harcèlement (physique, sexuel, etc.);
- ☐ Drogue;
- ☐ Arme;
- ☐ Autre.

Veillez nous fournir l'information par année scolaire, pour les 5 dernières années scolaires.

Aucun document ne correspond à votre demande.

Je vous prie de recevoir  l'expression de mes sentiments distingués.

Nadine Nsengiyumva

Avocate et responsable de l'accès à l'information

p.j.

Avis de recours

Rapport sur l'intimidation et la violence

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* quant au volet de la prévention de la violence et de l'intimidation, nous vous présentons dans le tableau qui suit, par école, les manifestations les plus fréquentes de violence, les forces de l'école en matière d'interventions ou de pratiques éducatives ainsi que les défis sur lesquels l'équipe-école sera engagée au cours de l'année 2017-2018. Globalement, au niveau de la commission scolaire ou de l'ensemble des établissements, la violence physique et les véritables situations d'intimidation sont très peu fréquentes. Le nombre d'incidents signalés par les directions d'école à la direction générale étant minime et qu'une dénomination par école pourrait porter préjudice aux élèves concernés, nous éviterons de les répertorier par école. Nous retenons que les défis de l'heure se situent toujours au niveau de la violence verbale, de l'impolitesse entre élèves, des conflits lors des moments de transition et des temps libres en grand groupe. La cour d'école, la cafétéria, les vestiaires, les corridors et le chemin entre l'école et la maison sont également pointés du doigt comme les lieux les plus à risque.

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
Adrien-Guillaume	Les agressions verbales sont les plus fréquentes, mais au préscolaire et au premier cycle, il y a présence occasionnelle de violence physique.	La communication de l'équipe-école avec les intervenants (TES, éducatrices, secrétaire, surveillantes) et la collaboration des parents.	Augmenter les ateliers de sensibilisation en classe, au premier cycle, et la prévention auprès de cette clientèle.
			Sensibiliser et outiller les parents des élèves du premier cycle à intervenir en prévention.
St-Cœur-de-Marie	La violence verbale.	La communication de l'équipe-école avec les intervenants (TES, éducatrices, secrétaire, surveillantes). La collaboration des parents.	Diminuer les agressions verbales en augmentant les ateliers de prévention en classe, et ce, surtout au premier cycle.
			Faire des ateliers de prévention auprès des parents du premier cycle.
Providence / J.-M.-Robert	La violence verbale entre élèves et l'impolitesse des élèves envers le personnel.	Le travail d'équipe des membres du personnel et son engagement dans la mise en œuvre d'un « Système de renforcement positif » pour soutenir les comportements attendus et pour adapter les interventions aux besoins des élèves.	Poursuivre le virage favorisant le renforcement positif tout en interpellant plus spécifiquement les échanges respectueux entre élèves dans un conflit. Les élèves ciblés profiteront d'ateliers visant à développer leurs habiletés à résoudre des conflits dans un contexte de vécu partagé.
		La communication avec la famille.	
St-Michel Montebello	Les bousculades, les mots méchants, insultes, gestes à connotation sexuelle.	L'équipe-école travaille en équipe, communique ensemble avant de donner une conséquence, prend le temps de trouver la meilleure intervention. La prévention à l'égard de l'intimidation.	Travailler sur la prévention des comportements, sur la cour d'école, tirée du programme « Ma cour, un monde de plaisir ».
		Les élèves du 3 ^e cycle sont impliqués dans des conseils de coopération. Ils sont des médiateurs dans la cour d'école et ils favorisent l'apprentissage du vocabulaire pour s'excuser et communiquer entre élèves.	Améliorer la communication entre élèves (communication positive, langage adéquat, valorisation des bons mots).

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
Saint-Pie-X	Selon l'âge des enfants, les manifestations varient du tirailage-bousculade au préscolaire, en passant par la difficulté à respecter la « bulle » de l'autre, l'impolitesse verbale aux gestes d'impulsivité et aux rapports de force chez les plus vieux.	L'équipe-école travaille avec uniformité, rapidité dans ses interventions et sait faire appel aux ressources disponibles. La communication est bonne et les conséquences choisies sont justes.	Travailler sur la prévention des comportements inappropriés (ex. : ateliers, Unité sans violence, brigade de surveillance). Poursuivre la mise en œuvre du programme « Ma cour, un monde de plaisir ».
		Les élèves manifestent de l'entraide entre eux. Ils sont honnêtes et ils font confiance au personnel de l'école. Nous travaillons ensemble!	Améliorer la communication entre élèves (communication positive).
Sacré-Cœur (P)	Les insultes entre élèves et se faire traiter de noms.	Compte tenu de la petite taille de notre école, nous y retrouvons un encadrement et un climat familial.	Mettre en pratique un système qui met en valeur et renforce l'apprentissage des comportements désirés dans un contexte positif.
Maria-Goretti	Les insultes et se faire traiter de noms.	La révision du code de vie a permis à l'ensemble des intervenants de l'école de travailler « ensemble » pour un même objectif : offrir à tous un climat de sécurité!	Maintenir les rencontres du comité « code de vie » aux 6 semaines.
		L'engagement du personnel à enseigner les mêmes valeurs convenues à l'école et l'adhésion des élèves au système de renforcement positif de l'école.	Poursuivre la formation des surveillantes et du service de garde afin de soutenir l'engagement, le sentiment d'appartenance et l'harmonisation des interventions avec l'ensemble du personnel de l'école.
Saint-Jean-de-Brébeuf	La violence physique demeure la manifestation de violence la plus fréquente.	La présentation aux élèves et aux parents en début d'année du code de vie en 5 règles (illustré par des images, affiché dans plusieurs endroits stratégiques) qui met en évidence les comportements attendus.	Faire les ajustements nécessaires à notre système d'encadrement afin d'assurer la constance et la cohérence dans l'application de celui-ci.
		La concertation du personnel sur la gestion de la cour d'école, les ateliers sur les habiletés sociales offerts par le TES et le système d'encadrement qui encourage les bons comportements.	Poursuivre le développement des habiletés sociales des élèves qui préviendront les comportements violents.
du Sacré-Cœur	La violence verbale continue d'être la principale source de conflit. Les bousculades et coups donnés sont occasionnels.	Le changement du code de vie, plus simple et rendant explicites les comportements positifs attendus.	L'implantation du programme « Au cœur de l'harmonie », dans le but de diminuer les manifestations de violence verbale et le manque de civisme.
		La continuité des interventions dans l'école entre la classe, la cour d'école et le service de garde.	

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
aux Quatre-Vents	Outre le manque de respect entre les élèves dans leurs paroles, nous observons une légère augmentation de la violence physique au 1 ^{er} et 3 ^e cycle.	Le travail de notre TES (interventions précoces, ateliers préventifs) et notre capacité à aller chercher les ressources externes (psychoéducateur, CLSC, policier éducateur, AVSEC) dont nous avons besoin.	Poursuivre notre démarche en lien avec la perception du climat de calme et la capacité des élèves à s'affirmer positivement.
		Les communications efficaces des intervenants de l'équipe-école et l'harmonisation de nos pratiques.	Poursuivre le pilotage de notre plan d'action par des évaluations formelles du climat, l'identification de priorités et le retour aux élèves sur ces résultats dans des ateliers en lien avec les manifestations.
du Ruisseau	Les insultes et les paroles blessantes.	L'intervention immédiate « dans l'action » des intervenants de l'école et la valorisation des comportements socialement acceptables qui sont enseignés de façon explicite.	Mettre en place une Communauté d'apprentissage professionnelle (CAF-comportement) avec une équipe représentant l'école pour suivre l'évolution du système d'émulation et faire la régulation des pratiques éducatives gravitant autour des règles de vie et du système d'encadrement.
		L'animation d'ateliers auprès de tous dans le cadre des Journées de la paix.	
		Les interventions de 2 ^e niveau (en sous-groupe et en individuel) auprès des élèves qui accumulent des billets de manquement afin de faire pratiquer les habiletés sollicitées et de soutenir leur estime de soi.	
Mgr Charbonneau	La violence verbale demeure la manifestation la plus fréquente. Les élèves banalisent souvent le langage utilisé même si nous parlons d'élèves de niveau primaire.	Les interventions rapides de l'équipe-école et la collaboration des parents et de l'ensemble des intervenants.	Mettre en place les recommandations du programme « Ma cour, un monde de plaisir » et suivre l'évolution du climat dans l'école (vigie, pilotage).
		Les activités de prévention réalisées par la TES et les enseignants et les interventions éducatives. À titre d'exemple, l'entrée dans l'école et la redéfinition des règles et procédures de déplacement ont permis de diminuer le nombre d'interventions.	Outre la promotion des valeurs de notre projet éducatif et du respect auprès de tous les élèves, nous souhaitons offrir à certains élèves des ateliers sur la gestion de la colère.

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
St-Michel de Gatineau	Chez les petits du préscolaire, nous notons une augmentation des gestes brusques et des bousculades. L'utilisation d'un langage vulgaire entre les élèves (en situation de conflit) et sur les réseaux sociaux demeure un défi.	Une relation maîtres-élèves positive et une bonne communication entre les familles et l'école. Cette collaboration est également présente dans l'école, entre tous les intervenants, mais aussi avec les ressources externes venant des Services éducatifs et du réseau de la santé.	Réviser le référentiel disciplinaire et le code de vie afin d'identifier les pratiques qui nous permettraient de mieux valoriser les comportements positifs.
		Sous le leadership de notre TES et de la responsable du service de garde (SG), la cohérence développée par l'équipe de surveillance et du SG quant à l'application des procédures de notre référentiel et des interventions à privilégier.	Poursuivre le travail amorcé avec les élèves qui posent des gestes de violence, travailler la façon d'exprimer son désaccord, son anxiété ou la colère (contrôle des émotions).
St-Laurent	La violence verbale durant l'heure du dîner.	La connaissance du référentiel par l'ensemble du personnel.	Sur l'heure du dîner, restructurer notre surveillance et l'animation de la cour d'école.
du Boisé	La violence physique sur la cour d'école et la violence verbale entre les élèves lors des déplacements (chez les plus jeunes, en début d'année).	L'attitude positive des élèves du 3 ^e cycle. La diminution importante de la violence verbale, suite aux activités réalisées lors de la semaine pour contrer la violence et l'intimidation (sur le thème des communications positives).	Poursuivre le travail amorcé sur les communications positives. Faire l'analyse du nombre et des circonstances entourant les infractions mineures, par comparaison aux interventions visant à encourager les bons comportements.
de la Montagne	La violence verbale se traduisant par le manque de respect à l'égard des autres élèves et des adultes.	L'équipe-école intervient rapidement tout en travaillant en collaboration avec les parents et les différents intervenants externes. Les communications entre les membres de l'équipe favorisant la cohérence des interventions auprès d'un élève.	Mettre en place toutes les actions prévues à notre plan de lutte. Poursuivre l'amélioration des communications entre les différents intervenants.
Louis-Joseph-Papineau	Le manque de respect entre les élèves, les menaces entre eux et les bousculades chez les élèves de première secondaire.	L'amélioration de la surveillance (caméras), des communications entre intervenants et des services de rééducation (classe Transit, local PASS) pour les élèves en grandes difficultés.	La promotion des communications positives entre les élèves, tout en clarifiant nos procédures d'intervention (constance dans l'application de celles-ci).
		L'accompagnement des nouveaux enseignants, la collaboration et la participation active de l'ensemble du personnel à l'application des règles et la collaboration entre le personnel de l'école, les parents et le policier-éducateur.	Poursuivre la mise en œuvre de notre approche rééducative avec les élèves en difficulté, mieux saisir leurs besoins pour mieux s'adapter à eux dans nos mesures d'aide et d'encadrement.

Nom de l'école	Manifestations les plus fréquentes	Forces	Défis
Sainte-Famille / aux Trois-Chemins	La violence verbale demeure la manifestation la plus fréquente (banalisation du langage utilisé). Les bousculades et les coups sont aussi des manifestations que l'on observe à l'occasion.	L'équipe-école intervient rapidement tout en travaillant en collaboration avec les parents et les différents intervenants externes. Les communications entre les membres de l'équipe favorisant la cohérence des interventions auprès d'un élève.	Mettre en place toutes les actions prévues à notre plan de lutte. Poursuivre l'amélioration des communications entre les différents intervenants.
		Des interventions préventives sont mises en place par l'équipe des éducateurs spécialisés, de concert avec certains intervenants externes.	Poursuivre le pilotage de notre plan d'action par des évaluations formelles du climat, l'identification de priorités et le retour aux élèves sur ces résultats dans des ateliers en lien avec les manifestations.
Hormisdas-Gamelin	La violence verbale et l'impolitesse.	La réorganisation des casiers et la création d'endroits spécifiques permettant aux élèves de se retrouver par groupes d'âge. L'amélioration de la surveillance dans l'école.	Amener tous les membres du personnel, les parents et les élèves à se sentir concernés par la violence verbale et mettre en œuvre un outil de consigne pour la violence verbale.
		L'offre d'activités structurées et encadrées lors des temps libres, l'ouverture du salon étudiant, des gymnases, laboratoire informatique, etc.	

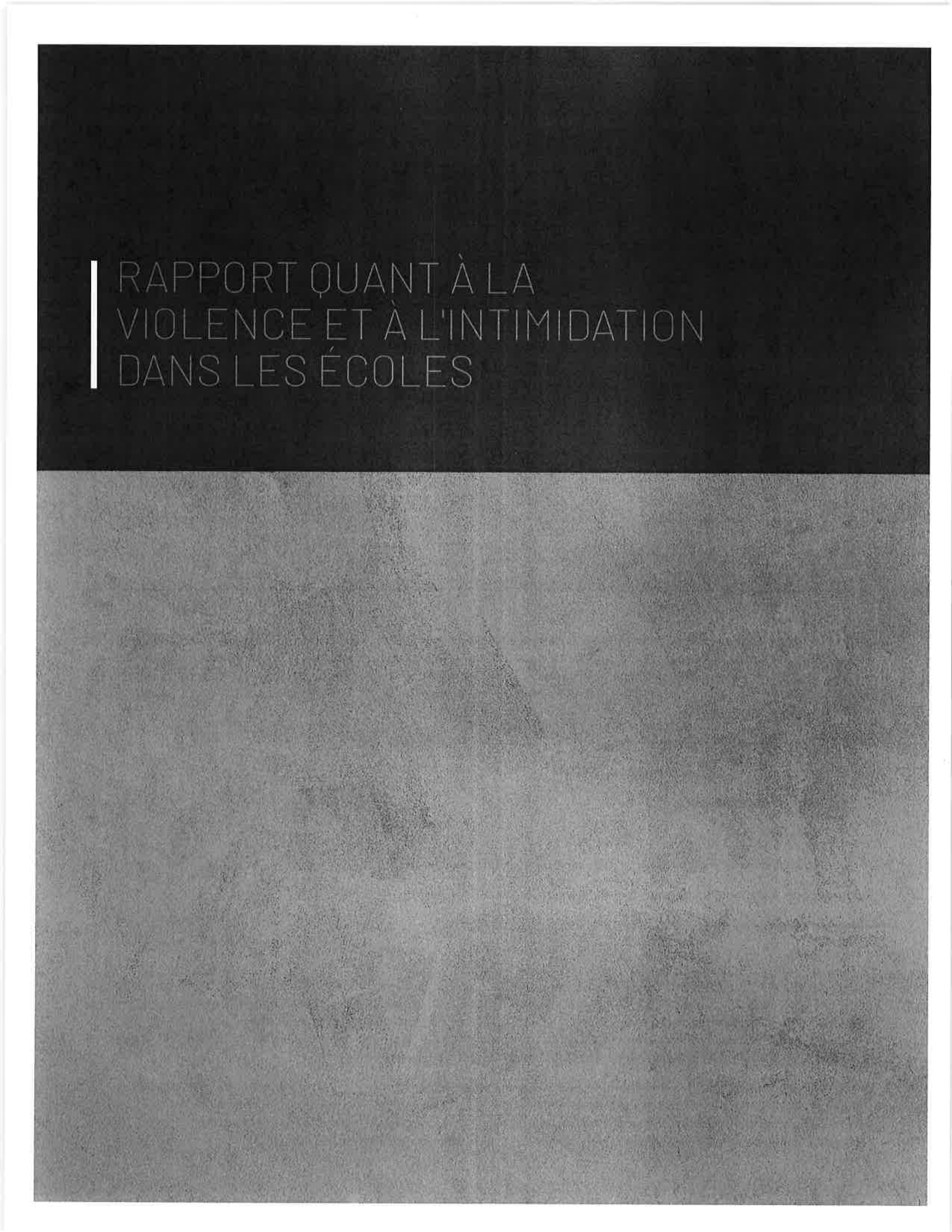
Dans le cadre du déploiement du Plan d'action pour prévenir la violence et l'intimidation, nous avons compris l'importance du pilotage par un comité, dans chacune de nos écoles, pour réviser le plan d'action de l'école et suivre l'efficacité de chacun des moyens retenus. Au niveau de la commission scolaire, nous avons aussi créé un comité de pilotage qui s'assure de la présence de ces comités-écoles et qui s'assure de soutenir ceux-ci. Le travail de monsieur Sylvain Raymond à cet égard, porteur de ce dossier, est digne de mention!

Au cours de l'année 2016-2017, les enjeux prioritaires suivants avaient été identifiés :

- Répondre aux besoins de formations exprimés :
 - o Cyber intimidation;
 - o Sextage;
 - o Activité visant à promouvoir le civisme et l'affirmation positive de soi;
- Organisation des moments de transition au secondaire (sécurité et loisirs);
- Gestion, surveillance et animation de la cour d'école au primaire;
- Homophobie.

L'année 2016-2017 fut également marquée par la rédaction d'un protocole d'entente avec les trois services policiers œuvrant sur notre territoire, afin de préciser l'offre de services en milieu scolaire et les modalités de collaboration dans différents types de situations. L'identification des encadrements légaux et des modalités balisant la présence policière dans nos murs est vécue sur le terrain comme sécurisante et source de soutien. Nous remercions à cet égard les services policiers de la Ville de Gatineau, de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Sûreté du Québec (poste de Papineauville).

La collaboration école-famille demeurera un défi pour la prochaine année, autour de certains enfants présentant des problématiques complexes. La collaboration intersectorielle avec le réseau de la santé et des services sociaux, avec les organismes communautaires de notre territoire et avec les parents, nous amène à réfléchir sur l'importance des attitudes et façons de faire qui facilitent l'engagement des parents et le soutien de leurs compétences, en lien avec les attentes de l'école.

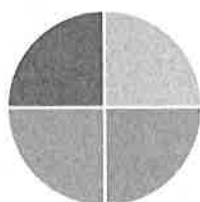
The image features a dark, textured background. A vertical white line is positioned on the left side, partially overlapping the text. The text is in a light, sans-serif font and is arranged in four lines.

RAPPORT QUANT À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION DANS LES ÉCOLES

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque direction d'école doit transmettre un rapport au directeur général lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation jugé grave survient à l'école. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, aucune plainte n'a été signalée au protecteur de l'élève concernant un acte de violence ou d'intimidation.

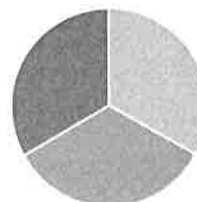
Bien que certains actes ponctuels ou d'intensité modérée soient signalés, quinze (15) écoles n'ont déclaré aucun acte de violence ou d'intimidation grave. Pour les 4 autres écoles, voici la répartition des manifestations constatées. *

CATÉGORISATION D'INCIDENTS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION École Adrien-Guillaume



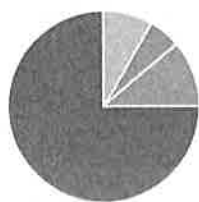
- Menace
- Portant atteinte à la dignité
- Violence verbale
- Violence physique

CATÉGORISATION D'INCIDENTS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION École Saint-Michel (M)



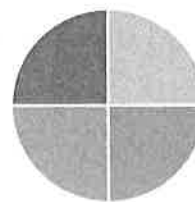
- Menace
- Portant atteinte à la dignité
- Violence verbale
- Violence physique

CATÉGORISATION D'INCIDENTS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION École Saint-Jean-de-Brébeuf



- Menace
- Portant atteinte à la dignité
- Violence verbale
- Violence physique

CATÉGORISATION D'INCIDENTS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION École secondaire Hermidas-Gamelin



- Menace
- Portant atteinte à la dignité
- Violence verbale
- Violence physique

* Lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est déclaré, l'incident peut intégrer une ou plusieurs caractéristiques à la fois.

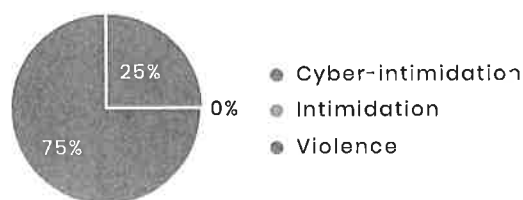
RAPPORT SUR
L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque direction d'école doit transmettre un rapport au directeur général lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation jugé grave survient à l'école. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, aucune plainte n'a été signalée au protecteur de l'élève concernant un acte de violence ou d'intimidation.

Bien que certains actes ponctuels ou d'intensité modérée soient signalés, quinze (15) écoles n'ont déclaré aucun acte de violence ou d'intimidation grave. Pour les 4 autres écoles, voici la répartition de manifestations constatées. *

**PORTRAIT POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE
HORMISDAS-GAMELIN**
Tous types confondus

TYPES D'INCIDENT



PORTRAIT POUR L'ÉCOLE DU RUISSEAU
Tous types confondus

TYPES D'INCIDENT



**PORTRAIT POUR L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE /
AUX TROIS-CHEMINS**
Tous types confondus

TYPES D'INCIDENT



**PORTRAIT POUR LES ÉCOLES PROVIDENCE
ET J.-M.-ROBERT**
Tous types confondus

TYPES D'INCIDENT



* Lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est déclaré, l'incident peut intégrer une ou plusieurs caractéristiques à la fois.

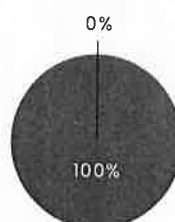
RAPPORT SUR
L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE

Rapport sur l'intimidation et la violence

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, chaque direction d'école doit transmettre un rapport au directeur général lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation jugé grave survient à l'école. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, une plainte a été signalée au protecteur de l'élève concernant un acte de violence ou d'intimidation.

Bien que certains actes ponctuels ou d'intensité modéré soient signalés, quinze (15) écoles n'ont déclaré aucun acte de violence ou d'intimidation grave. Pour les 4 autres écoles, voici la répartition des manifestations constatées.*

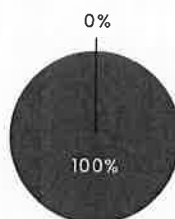
ÉCOLE PROVIDENCE / J.-M.-ROBERT NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS : 1



TYPES D'INCIDENT

- Cyberintimidation
- Intimidation
- Violence

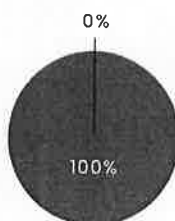
ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU TOUS TYPES CONFONDUS NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS : 2



TYPES D'INCIDENT

- Cyberintimidation
- Intimidation
- Violence

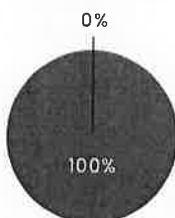
ÉCOLE DU BOISÉ NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS : 2



TYPES D'INCIDENT

- Cyberintimidation
- Intimidation
- Violence

ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS : 1



TYPES D'INCIDENT

- Cyberintimidation
- Intimidation
- Violence

* Lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est déclaré, l'incident peut intégrer une ou plusieurs caractéristiques à la fois.

RAPPORT SUR
L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE

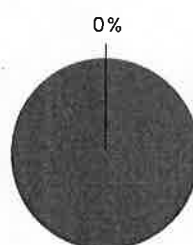
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, chaque direction d'établissement doit transmettre un rapport au directeur général lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation jugé grave survient à l'école ou au centre. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, une plainte a été signalée au protecteur de l'élève concernant un acte de violence ou d'intimidation.

Bien que certains actes ponctuels ou d'intensité modéré soient signalés, seize (16) écoles n'ont déclaré aucun acte de violence ou d'intimidation grave. Pour les 3 autres écoles, voici la répartition des manifestations constatées.*

ÉCOLE J.-M.-ROBERT

100 % VIOLENCE

TOTAL D'INCIDENT : 1



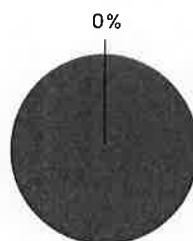
TYPES D'INCIDENT

- Cyberintimidation
- Intimidation
- Violence

ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX TROIS-CHEMINS

100 % VIOLENCE

TOTAL D'INCIDENT : 1



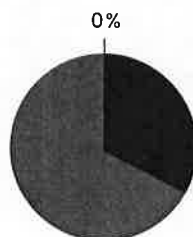
TYPES D'INCIDENT

- Cyberintimidation
- Intimidation
- Violence

ÉCOLE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF

33,3% INTIMIDATION ET 66,6% VIOLENCE

TOTAL D'INCIDENT : 2*



TYPES D'INCIDENT

- Cyberintimidation
- Intimidation
- Violence

*Plus d'un type d'incident peut être sélectionné pour un même événement.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006
Mise à jour le 20 septembre 2006